



Port-Louis  
CITÉ MARITIME



AVIS DE COURSE

## NATIONAL MUSCADET

6 au 10 juillet 2024 - GRADE 4

Site : Port-Louis

Autorité Organisatrice : Société Nautique de Larmor-Plage

### 1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de la jauge MUSCADET. (<https://www.apmuscadet.com/userfiles/jauge-2019-v4.1-7.pdf>)

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées le 6 Juillet 2024 à 12h00 à la capitainerie de Port-Louis, et sur le tableau officiel d'informations.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront également disponibles en version électronique aux adresses suivantes [www.apmuscadet.com](http://www.apmuscadet.com) et [www.snl.bzh](http://www.snl.bzh)

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera établi sur le groupe What's App :  
« NATIONAL MUSCADET 2024 – Tableau Officiel Information »  
Pour y accéder, cliquer sur le lien ci-dessous ou scanner le QR code présenté ci-contre :  
<https://chat.whatsapp.com/HB7wwnVPu6E7UiMcbQgkXq>



### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la Classe des MUSCADET à jour de leur cotisation auprès de l'Association des Propriétaires de MUSCADET (APM) .

- 4.1 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.1.1 Pour chaque membre de l'équipage :
    - a) La licence Club FFVoile mention « **compétition** », ou la Licence Club FFVoile mention "pratiquant" assortie d'un certificat médical datant de moins d'un an, ou une Licence Club FFVoile "temporaire" assortie d'un certificat médical datant de moins d'un an.
    - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
      - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
      - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros.
    - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage à la date de l'épreuve.
  - 4.1.2 Pour le bateau :

Le certificat de jauge de la classe MUSCADET en cours de validité.
- 4.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en ligne sur le site internet [www.apmuscadet.com](http://www.apmuscadet.com)
- 4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau et son équipage devront :
  - Avoir été pré-inscrit sur le site internet [www.apmuscadet.com](http://www.apmuscadet.com).
  - Avoir acquitté les droits d'inscription.
  - Avoir transmis à la classe une liste d'équipage complète.
  - Avoir présenté à la confirmation des inscriptions l'ensemble des documents exigibles.

- 4.4 Les inscriptions seront close le 6 juillet 2024 à 18H00.

### 5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits d'inscription sont de 100€ (\*) par bateau. Ce tarif inclut le stationnement dans les ports du 6 au 10 juillet.
- 5.2 Les droits d'inscription n'incluent pas le grutage des bateaux.

## 6 PROGRAMME NAUTIQUE

*Pour le programme à terre, voir le détail sur le site de l'APM [www.apmuscadet.com](http://www.apmuscadet.com)*

**Samedi 6 juillet** \*09h00-17h00 : Mise à l'eau des bateaux au **port de Lorient La Base**.  
\*14h00 à 18h00 : Confirmation des inscriptions sous **le chapiteau des Pâtis**.

**Dimanche 7 juillet** \*09h00 : Briefing concurrents aux Pâtis.  
\*09h30 : Départ des pontons de Port-Louis.  
\*10h25 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement, courses à suivre.

**Lundi 8 juillet** \*09h00 : Briefing concurrents aux Pâtis.  
\*09h30 : Départ des pontons de Port-Louis.  
\*10h25 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement, courses à suivre, parcours côtier possible.

**Mardi 9 juillet** \*09h00 : Briefing concurrents aux Pâtis.  
\*09h30 : Départ des pontons de Port-Louis.  
\*10h25 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement, courses à suivre, parcours côtier possible.

**Mercredi 10 juillet** \*09h00 à 17h30 : Grutage au **port de Lorient La Base**.

## 7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 7.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- 7.2 Chaque bateau doit disposer d'un équipement jusqu'à 6 milles nautiques et d'une réserve de carburant suffisante pour aller du port de départ à la zone de course et revenir au port de départ.
- 7.3 Chaque bateau doit être disponible à tout moment pour le contrôle de l'équipement à partir du 6 juillet 2024 à 18h00.

## 8 LIEU

- 8.1 L'annexe "A : Lieu de l'épreuve" indique les différents lieux utiles du site de Port-Louis.
- 8.2 L'annexe "B : Zone de course" indique le l'emplacement des zones de course.
- 8.3 Le Grutage des bateaux et le stockage des remorques sera réalisé au port de Lorient La Base. La grue est située à l'adresse suivante: Quai Papin, 56100 Lorient.

## 9 LES PARCOURS

Les parcours proposés seront des parcours construits ou cotiers. Ils seront précisés dans les Instructions de course.

## 10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 11 CLASSEMENT

- 11.1 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 11.2 a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses, à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 11.3 La règle A5.3 s'applique.

## 12 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme de couleur rouge.

## 13 EMBLEMES

Quand ils sont au port, les bateaux doivent être aux places incluses dans la zone attribuée sur l'annexe A à l'AC : Lieu de l'épreuve.

## 14 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 15 PROTECTION DES DONNEES

15.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 17 PRIX

Les prix seront distribués par l'APMuscadet.

## 18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

### **Autorité Organisatrice (OA) :**

Société Nautique de Larmor-Plage  
rue de la Frégate, BP.45 - 56260 Larmor-Plage  
Courriel : [secretaire@snl.bzh](mailto:secretaire@snl.bzh) - Site Web : [snl.bzh](http://snl.bzh)

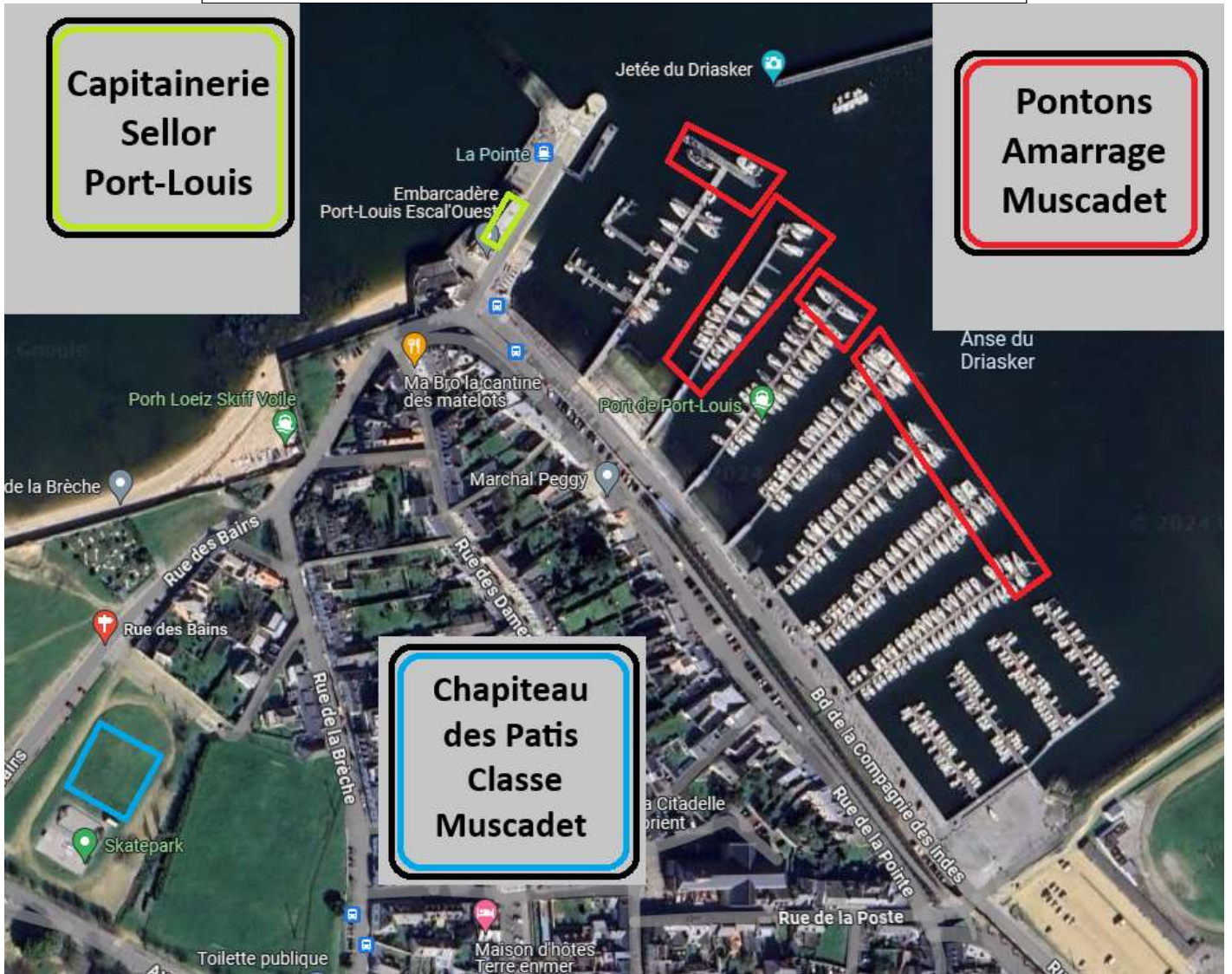
### **Gestionnaire installations portuaires :**

Sellor Capitainerie de Port Louis  
Directeur : Bruno Leplatois  
Quai de la Pointe – 56290 Port-Louis  
Mail : [port-portlouis@sellor.com](mailto:port-portlouis@sellor.com)  
Tel : 02 97 82 59 55  
VHF : Canal 9

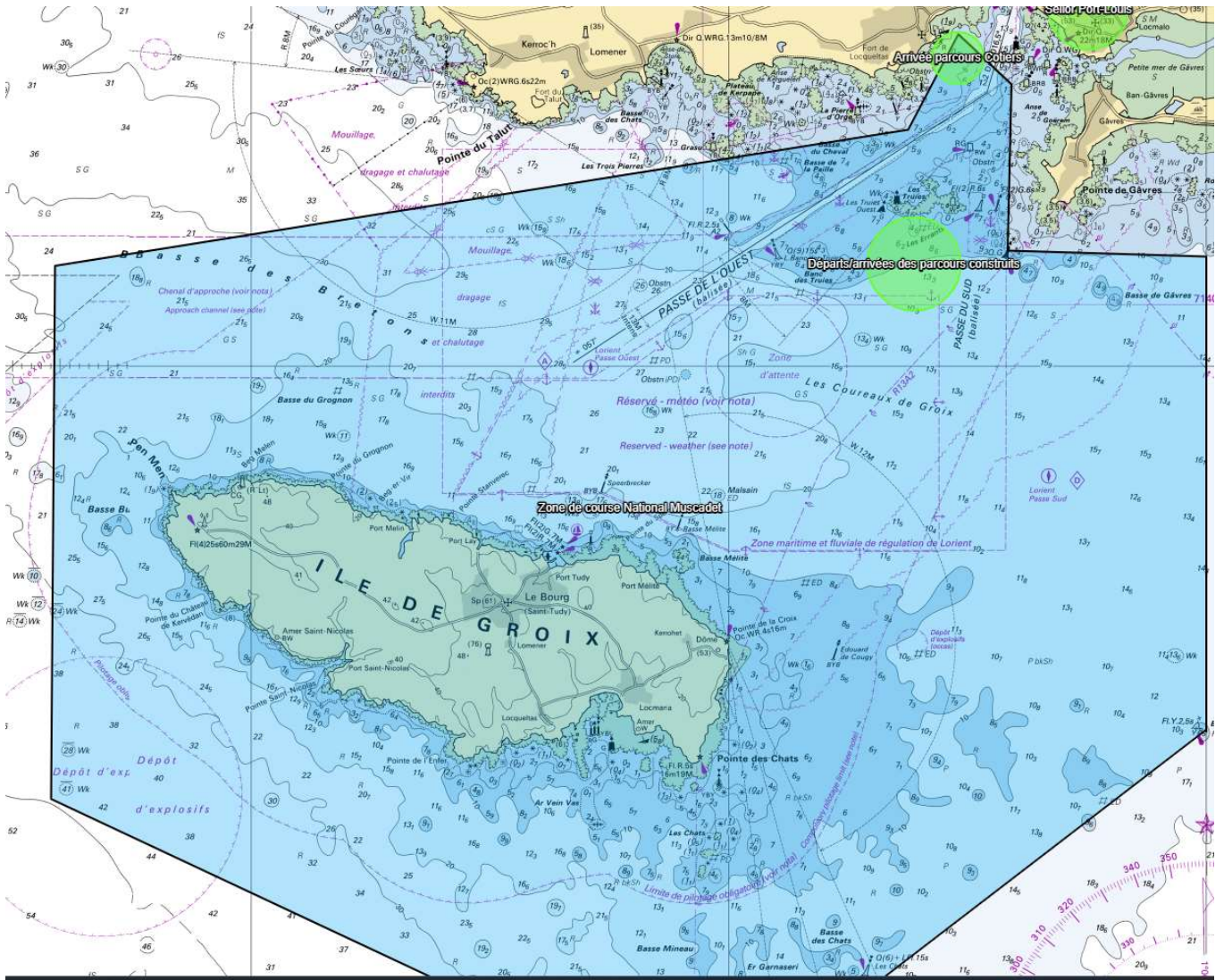
### **Classe Muscadet :**

Président : Benoit Chauchat  
[chauchat.benoit@orange.fr](mailto:chauchat.benoit@orange.fr)  
Tél : 06 03 44 51 71  
Site Web : [www.apmuscadet.com](http://www.apmuscadet.com)

ANNEXE A : Lieu de l'épreuve



# ANNEXE B : Zone de course





**Ils nous soutiennent,  
merci à nos partenaires et sponsors 2024**



**LARMOR PLAGE**



Société Nautique de Larmor-Plage  
rue de la Frégate, BP45 - 56260 Larmor-Plage  
secretaire@snl.bzh - <https://snl.bzh>